

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction de l'Urbanisme  
**Monsieur Thibaut Jossart**  
**Directeur**  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 10/09/2025

**N/Réf. :** IXL30016\_747\_PU  
**Gest. :** MB/FM  
**NOVA :** 09/PFD/1993382  
**Corr DU:** F. MOSCHOS /N. DENAYER  
L. LEJEUNE

**IXELLES. Place Fernand Cocq**  
(= ZP de protection de l'Hôtel communal d'Ixelles et de son jardin)  
**PERMIS D'URBANISME:** Mise en conformité pour la construction  
d'un terrain de pétanque situé place Fernand Cocq à Ixelles  
Demande de BUP – DU du : 29/08/2025

### Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 29/08/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 03/09/2025, concernant la demande sous rubrique.



Situation patrimoniale ©Brugis



Vue vers l'Hôtel communal d'Ixelles depuis la place Fernand Cocq. ©Google Steet View 2024



Vue vers l'Hôtel communal d'Ixelles et le terrain de pétanque, entouré en bleu. Photo tirée du dossier de demande avec ajout de la CRMS

*L'installation est comprise dans la zone de protection de l'Hôtel communal d'Ixelles et de son jardin classé comme monument et comme site par l'arrêté du gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale du 30/03/1995.*

### Analyse de la demande

La demande vise la mise en conformité de l'installation d'un terrain de pétanque situé sur la place Fernand Cocq à Ixelles, et mis en place en 2021 dans le cadre d'une occupation temporaire de l'espace public. Le terrain a rencontré un accueil particulièrement favorable de la part des usagers du quartier, et face à cette attractivité durable et à l'utilisation régulière du terrain, la commune souhaite aujourd'hui conserver cette installation.



Implantation existante du terrain de pétanque. Image tirée du dossier de demande



Photo du terrain de pétanque. Photo tirée du dossier de demande.

### Avis de la CRMS

Le terrain de pétanque n'impacte pas la vue vers et depuis le Pavillon Malibran classé. Par ailleurs, il s'agit d'une installation réversible permettant un retour à l'état initial, sans altération de la place Fernand Cocq qui a fait l'objet d'un réaménagement complet récent. La CRMS souscrit dès lors au maintien de cette installation, qui contribue agréablement à l'animation de la place.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

S. VAN ACKER  
Président

c.c.: [lleirens@urban.brussels](mailto:lleirens@urban.brussels) ; [protection@urban.brussels](mailto:protection@urban.brussels) ; [avis.advies@urban.brussels](mailto:avis.advies@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [mleclef@urban.brussels](mailto:mleclef@urban.brussels)